



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 45, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le vendredi 11 septembre 2020, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN, M. CLEMENT, M. COMTE, MME CORDIER, MME CORNET-RIQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. DUBOIS, M. DUPIN, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GALEY (Jusqu'au point 45), M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEFEVRE, M. LEJEUNE, M. LESCOEUR, MME LETOURNEL, M. LOUAP, MME LUCCHINI (Jusqu'au point 54), M. MARAVAL, M. MARSEILLE (Jusqu'au point 41), M. MATHIOUDAKIS, MME MILLAN, M. MOSSE (A partir du point 8), M. MOUGIN, M. RIGONI, MME RINAUDO, M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN (Jusqu'au point 56), M. SIOUFFI, MME SZABO, MME TILLY, MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIAFFERI par M. DE LA RONCIERE, M. GUILCHER par MME MILLAN, M. MARQUEZ par M. MOUGIN, M. MARSEILLE par M. LARGHERO (A partir du point 42), M. GALEY par MME DEFRANOUX (A partir du point 46)

ETAIENT EXCUSES :

M. MOSSE (jusqu'au dossier 7)

MME DEFRANOUX est désignée **à l'unanimité** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – RELATIONS INTERNATIONALES – M. LE PRESIDENT

1) Soutien au peuple libanais - Attribution d'une subvention à l'UNICEF

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention de 150 000 euros à l'UNICEF.

II – AFFAIRES INSTITUTIONNELLES – M. LE PRESIDENT

2) Modification du périmètre des commissions

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de modifier la dénomination des six commissions thématiques à caractère permanent, de la façon suivante :

- Commission « Culture, sport »
- Commission « Développement durable, collecte et traitement des déchets, développement économique et emploi »
- Commission « Urbanisme, aménagement et équilibre social de l'habitat »
- Commission « Espace public, voirie, parcs et jardins »
- Commission « Finances, innovation et numérique »
- Commission « Mobilités et affaires générales »

DIT que pour chaque commission, les vice-présidents de l'établissement public territorial, non membres de commissions mais ayant reçu délégation dans les domaines suivis par celles-ci sont membres de droit de la/des commission(s) et disposent alors d'une voix délibérative.

3) Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil de Territoire,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

PROCEDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Une seule liste été déposée, composée de la façon suivante :

Titulaires :

Mme Murielle ANDRE-PINARD
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Edith LETOURNEL
Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
M. Thibault LEJEUNE

Suppléants :

Mme Corinne HOVNANIAN
M. Cyrille GRANDCLEMENT
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Christine LAVARDE

Nombre de Conseillers territoriaux ayant pris part au vote : 72

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 72

La liste a obtenu 72 voix.

Sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest les Conseillers territoriaux dont les noms suivent :

Titulaires :

Mme Murielle ANDRE-PINARD
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Edith LETOURNEL
Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
M. Thibault LEJEUNE

Suppléants :

Mme Corinne HOVNANIAN
M. Cyrille GRANDCLEMENT
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Christine LAVARDE

4) Désignation des membres de la commission de la commande publique

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission de la commande publique de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

PROCEDE A LA DESIGNATION des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de la commande publique de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Sont candidats :

Titulaires :

Mme Murielle ANDRE-PINARD
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Edith LETOURNEL
Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
M. Thibault LEJEUNE

Suppléants :

Mme Corinne HOVNANIAN
M. Cyrille GRANDCLEMENT
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Christine LAVARDE

SONT DESIGNES en tant que membres titulaires :

Mme Murielle ANDRE-PINARD
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Edith LETOURNEL
Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
M. Thibault LEJEUNE

SONT DESIGNES en tant que membres suppléants :

Mme Corinne HOVNANIAN
M. Cyrille GRANDCLEMENT
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Christine LAVARDE

5) Election des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

PROCEDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Une seule liste été déposée, composée de la façon suivante :

Titulaires :

Mme Francine LUCCHINI
M. Bernard ROCHE
M. Bernard DE CARRERE
Mme Christine LAVARDE
M. Renaud DUBOIS

Suppléants :

Mme Fanny VERGNON
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Caroline MILLAN

Nombre de Conseillers territoriaux ayant pris part au vote : 72

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 72

La liste a obtenu 72 voix.

Sont donc élus membres de la commission de délégation de service public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest les Conseillers territoriaux dont les noms suivent :

Membres titulaires :

Mme Francine LUCCHINI
M. Bernard ROCHE
M. Bernard DE CARRERE
Mme Christine LAVARDE
M. Renaud DUBOIS

Membres suppléants :

Mme Fanny VERGNON
Mme Martine VAN WENT
Mme Christine VLAVIANOS
Mme Béatrice BELLIARD
Mme Caroline MILLAN

6) Arrêt de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

ARRÊTE après consultation des communes membres de l'établissement public territorial la liste annexée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants en vue de la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

PRECISE que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

7) Désignation des membres de la commission intercommunale d'accessibilité

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest selon les modalités exposées ci-dessus.

DIT que cette commission sera constituée des collèges suivants, dont les membres seront désignés par arrêté du Président de l'établissement public territorial :

- huit conseillers territoriaux (un élu territorial par commune membre) ;
- huit conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre) ;
- huit délégués d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées ;
- huit représentants des acteurs économiques du territoire et des associations d'usagers.

8) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès des sociétés anonymes d'HLM présentes sur son territoire

Le Conseil de Territoire, à la majorité (1 vote contre : M. Lejeune ; 2 abstentions : Mme Cordier et M. Dubois)

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de sociétés anonymes d'HLM présentes sur son territoire.

PROCEDE à la désignation des représentants titulaires et suppléants de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré présentes sur son territoire et dans le capital desquelles il a des participations (un représentant titulaire et un représentant suppléant par société).

SONT DESIGNES auprès des sociétés anonymes d'HLM ci-après les Conseillers territoriaux dont les noms suivent :

SA D'HLM	Mandat 2020-2026	
	Titulaires	Suppléants
1001 Vies Habitat	Bernard ROCHE	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
3F Résidences	Louise BOMPAIRE	Corinne HOVNANIAN
ANTIN Résidences	Anne-Caroline CAHEN	Marie-Laure Godin
AXIMO	Cyrille GRANDCLEMENT	Fanny VERGNON
BATIGERE IDF	Pascal VERTANESSIAN	Cyrille GRANDCLEMENT
CDC Habitat Social	M. Thierry SIOUFFI	Fanny VERGNON
DOMNIS	Fanny VERGNON	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
EMMAÜS Habitat	Louise BOMPAIRE	Corine SEMPE

SA D'HLM	Mandat 2020-2026	
	Titulaires	Suppléants
ERIGERE	Fanny VERGNON	Corine SEMPE
ERILIA	Pierre DENIZIOT	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
Espace Habitat Construction	Armelle TILLY	Pierre DUBARRY DE LA SALLE
HABITAT SOCIAL FRANCAIS	Pierre DENIZIOT	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
ICF La Sablière	Gauthier MOUGIN	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
Immobilière 3F	Grégoire de la RONCIERE	Louise BOMPAIRE
Immobilière du Moulin Vert	Christine VLAVIANOS	Francine LUCCHINI (Meudon)
IRP (Interprofessionnelle de la Région Parisienne)	Antoine DUPIN	Denis LARGHERO
LOGIREP	Pierre DENIZIOT	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
LOGIRYS	Pierre DENIZIOT	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
PIERRE ET LUMIERES	Hervé MARSEILLE	Corine HOVNANIAN
RATP Habitat	Antoine DUPIN	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
Résidence Le logement des Fonctionnaires (RLF)	Cyrille GRANDCLEMENT	Marie-Josée ROUZIC-RIBES
SEQENS	Bernard ROCHE	Olivier RIGONI
SEQENS Solidarités	Ludovic GUILCHER	Caroline MILLAN
Solidarité et Logement	Tiphaine BONNIER	Ludovic GUILCHER
Toit et Joie	Bernard ROCHE	Christine VLAVIANOS
VILOGIA	Marie-Laure GODIN	Fanny VERGNON

9) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès du comité stratégique de la Société du Grand Paris

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

EST CANDIDAT : M. Hervé MARSEILLE

EST DESIGNE : M. Hervé MARSEILLE

10) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt »

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt »

PROCEDE A LA DESIGNATION des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt ».

SONT CANDIDATS :

Titulaires :

- Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- M. André DE BUSSY

Suppléants :

- M. Pascal GIAFFERI
- M. Pascal LOUAP

SONT DESIGNES :

Titulaires :

- Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- M. André DE BUSSY

Suppléants :

- M. Pascal GIAFFERI
- M. Pascal LOUAP

11) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de la commission de suivi de site relative au centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers ISSEANE

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de la commission de suivi de site relative au centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers ISSEANE.

PROCEDE A LA DESIGNATION des quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de la commission de suivi de site (CSS) relative au centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés ISSEANE.

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

- Mme Florence DE PAMPELONNE
- M. Bernard ROCHE

- Mme Tiphaine BONNIER
- M. Jean-Claude MARQUEZ

Suppléants :

- M. David DAOULAS
- Mme Corine SEMPE
- Mme Claire SZABO
- M. Alain MATHIOUDAKIS

SONT DESIGNES :

Titulaires :

- Mme Florence DE PAMPELONNE
- M. Bernard ROCHE
- Mme Tiphaine BONNIER
- M. Jean-Claude MARQUEZ

Suppléants :

- M. David DAOULAS
- Mme Corine SEMPE
- Mme Claire SZABO
- M. Alain MATHIOUDAKIS

12) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du comité de suivi de la Charte de qualité environnementale d'ISSEANE

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du comité de suivi de la Charte de qualité environnementale d'ISSEANE.

PROCEDE A LA DESIGNATION d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest au sein du comité de suivi de la Charte de qualité environnementale d'ISSEANE.

Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : Mme Christiane BARODY-WEISS
- Suppléant : Mme Tiphaine BONNIER

SONT DESIGNES :

Représentant titulaire :

Mme Christiane BARODY-WEISS

Représentant suppléant :

Mme Tiphaine BONNIER

13) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association SYNCOM (aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la région d'Ile-de-France)

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association SYNCOM (aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la région d'Ile-de-France).

PROCEDE A LA DESIGNATION des huit représentants titulaires et des huit représentants suppléants de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association SYNCOM.

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

Florence DE PAMPELONNE
Pierre DUBARRY DE LA SALLE
Pascal VERTANESSIAN
David DAOULAS
Martine VAN WENT
Gauthier MOUGIN
Jean-Claude MARQUEZ
Emmanuel BAVIERE

Suppléants :

Cathy VEILLET
Yann-Maël LARHER
Marc MOSSE
Armelle TILLY
Tiphaine BONNIER
Jean-Pierre FORTIN
Agathe RINAUDO
Bertrand-Pierre GALEY

SONT DESIGNES :

Représentants titulaires :

Florence DE PAMPELONNE
Pierre DUBARRY DE LA SALLE
Pascal VERTANESSIAN
David DAOULAS
Martine VAN WENT
Gauthier MOUGIN
Jean-Claude MARQUEZ
Emmanuel BAVIERE

Représentants suppléants :

Cathy VEILLET
Yann-Maël LARHER
M. Marc MOSSE
Armelle TILLY
Tiphaine BONNIER
Jean-Pierre FORTIN
Agathe RINAUDO
Bertrand-Pierre GALEY

14) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de la commission locale d'information du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de la Commission Locale d'Information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses.

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de la Commission Locale d'Information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay-aux-Roses

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Tiphaine BONNIER

EST DESIGNEE :

- Mme Tiphaine BONNIER

15) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association « Groupement des Autorités Responsables de Transport » (GART)

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association « Groupement des Autorités Responsables de Transport » (GART).

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant titulaire et du représentant suppléant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association « Groupement des Autorités Responsables de Transport » (GART).

Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : M. Antoine DUPIN
- Suppléant : M. Bertrand-Pierre GALEY

SONT DESIGNES :

Représentant titulaire :

M. Antoine DUPIN

Représentant suppléant :

M. Bertrand-Pierre GALEY

16) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du conseil de surveillance de l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du Conseil de surveillance de l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

PROCEDE A LA DESIGNATION des quatre élus du conseil de territoire qui constitueront le conseil de surveillance de l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Les candidatures sont les suivantes :

Mme Francine LUCCHINI
M. Bernard ROCHE
Mme Edith LETOURNEL
Mme Marie-Laure GODIN

SONT DESIGNES :

Mme Francine LUCCHINI
M. Bernard ROCHE
Mme Edith LETOURNEL
Mme Marie-Laure GODIN

17) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association France Urbaine

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association France Urbaine.

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant du Président auprès de l'association France Urbaine, en cas d'empêchement de ce dernier.

Les candidatures sont les suivantes : Mme Christine LAVARDE

EST DESIGNEE : Mme Christine LAVARDE

18) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association Energy Cities

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association Energy Cities.

PROCEDE A LA DESIGNATION d'un représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association Energy Cities.

Est candidat :

M. Alain MATHIOUDAKIS

EST DESIGNE :

M. Alain MATHIOUDAKIS

19) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré.

PROCEDE A LA DESIGNATION des représentants de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement scolaires (collèges et lycées) situés sur son territoire.

SONT DESIGNES :

Commune	Etablissement du second degré	Mandat 2020-2026
Boulogne-Billancourt	Collège Paul Landowski	1 titulaire : Alain MATHIOUDAKIS 1 suppléant : Emmanuel BAVIERE
	Collège Jacqueline Auriol	1 titulaire : Sandy VETILLART 1 suppléant : Pierre DENIZIOT

	Collège Bartholdi	1 titulaire : Béatrice BELLIARD 1 suppléant : Marie-Josée ROUZIC-RIBES
	Collège Jean Renoir	1 titulaire : Pascal LOUAP 1 suppléant : Isaure DE BEAUVAL
	Lycée Jacques Prévert	1 titulaire : André DE BUSSY 1 suppléant : Philippe MARAVAL
	Lycée Etienne-Jules Marey	1 titulaire : Armelle GENDARME 1 suppléant : Thomas CLEMENT
	Lycée du Trapèze	1 titulaire : Armelle GENDARME 1 suppléant : Emmanuel BAVIERE
Chaville	Collège Jean Moulin	1 titulaire : Pierre DUBARRY DE LA SALLE 1 suppléant : Michel BES
Issy-les-Moulineaux	Collège Mandel	1 titulaire : Olivier RIGONI 1 suppléant : Claire SZABO
	Collège de La Paix	1 titulaire : Philippe KNUSMANN 1 suppléant : Corine SEMPE
	Collège Victor Hugo	1 titulaire : Claire SZABO 1 suppléant : Caroline MILLAN
	Collège Matisse	1 titulaire : Edith LETOURNEL 1 suppléant : Tiphaine BONNIER
	Lycée Ionesco	1 titulaire : Philippe KNUSMANN 1 suppléant : Fanny VERGNON
Meudon	Lycée Rabelais	1 titulaire : Olivier COMTE 1 suppléant : Corinne HOVNANIAN
	Lycée Villebon	1 titulaire : Florence DE PAMPELONNE 1 suppléant M. Olivier COMTE
	Collège Bel air	Corinne HOVNANIAN
	Collège Rabelais	1 titulaire : Francine LUCCHINI 1 suppléant : Corinne HOVNANIAN
	Collège Armande Béjart	1 titulaire : Francine LUCCHINI 1 suppléant : Antoine DUPIN
Sèvres	Collège de Sèvres	1 titulaire : Jean-Pierre FORTIN 1 suppléant : Louise BOMPAIRE
	Lycée Jean-Pierre Vernant	1 titulaire : Louise BOMPAIRE 1 suppléant : Martine VAN WENT
Vanves	Collège Saint Exupéry	1 titulaire : Anne-Caroline CAHEN 1 suppléant : Bernard ROCHE
	Lycée Dardenne	1 titulaire : Anne-Caroline CAHEN

		1 suppléant : Pascal VERTANESSIAN
	Collège et lycée Michelet	1 titulaire : Anne-Caroline CAHEN 1 suppléant : Pascal VERTANESSIAN
Ville-d'Avray	Collège La Fontaine du Roy	1 titulaire : Aline DE MARCILLAC 1 suppléant : Thierry SIOUFFI

20) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

PROCEDE à la désignation du conseiller territorial qui représentera Grand Paris Seine Ouest auprès de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Bernard ROCHE

M. Bernard ROCHE est désigné en qualité de représentant de l'établissement public territorial auprès de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

PREND ACTE que l'agent territorial qui représentera l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'AVPU sera désigné par M. le Président.

21) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du comité de coordination routière formé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du comité de coordination routière formé entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris.

PROCEDE à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de l'établissement public territorial au sein du comité de coordination routière institué par le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris.

Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : M. Bernard ROCHE
- Suppléant : M. Gauthier MOUGIN

SONT DESIGNES :

- Titulaire : M. Bernard ROCHE
- Suppléant : M. Gauthier MOUGIN

PRECISE que les représentants, titulaire et suppléant, ci-dessus désignés sont habilités à informer le comité de coordination routière au nom des services techniques, d'urbanisme et du développement économique de l'établissement.

22) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du Groupement d'intérêt public Maximilien

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

PROCEDE à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de l'établissement public territorial auprès du Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : Mme Aline DE MARCILLAC
- Suppléant : M. Pierre DENIZIOT

SONT DESIGNES :

- Titulaire : Mme Aline DE MARCILLAC
- Suppléant : M. Pierre DENIZIOT

23) Désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'Association AMORCE

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de l'établissement public territorial auprès de l'association AMORCE.

PROCEDE à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de l'établissement public territorial au sein des diverses instances de l'association AMORCE.

Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : Mme Florence DE PAMPELONNE
- Suppléant : Mme Tiphaine BONNIER

SONT DESIGNÉES :

- Titulaire : Mme Florence DE PAMPELONNE
- Suppléant : Mme Tiphaine BONNIER

24) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'Agence Régionale de Biodiversité en Ile-de-France

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'Agence Régionale de Biodiversité en Ile-de-France.

PROCEDE à la désignation du représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest au sein du collège des Communes et EPCI du Comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Bernard ROCHE

M. Bernard ROCHE est désigné en qualité de représentant de l'établissement public territorial au sein du collège des Communes et EPCI du Comité des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France.

25) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'Association « Club des villes et territoires cyclables »

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association « Club des villes et territoires cyclables ».

PROCEDE à la désignation du représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association « Club des villes et territoires cyclables ».

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Aline DE MARCILLAC

Mme Aline DE MARCILLAC est désignée représentante de l'établissement public territorial auprès de l'association « Club des villes et territoires cyclables ».

26) Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association « Choose Paris Region »

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association « Choose Paris Region ».

PROCEDE à la désignation du représentant de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association « Choose Paris Region ».

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Emmanuel BAVIERE

M. Emmanuel BAVIERE est désigné en qualité de représentant de l'établissement public territorial auprès de l'association « Choose Paris Region », au sein du collège 4 « Territoires ».

III – ADMINISTRATION GENERALE – M. LARGHERO

27) Constitution d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial et des communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, lavable et de protection FFP2

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray en vue de la passation d'un ou de marchés(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques de protection lavables et de masques de protection FFP2.

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ACCEPTE que l'établissement public territorial assume le rôle de coordonnateur du groupement

ACCEPTE que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la commande publique à signer ladite convention portant groupement de commandes avec les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

PRECISE que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

IV – AMENAGEMENT – M. GUILLET

28) ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux. Approbation du bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et du compte-rendu d'activité

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (6 abstentions : MMES VESSIERE, CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

APPROUVE le bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et le compte-rendu d'activité de la ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux.

29) ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux. Approbation du bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et du compte-rendu d'activité

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (6 abstentions : MMES VESSIERE, CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

APPROUVE le bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et le compte-rendu d'activité de la ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux.

30) ZAC Pont d'Issy à Issy-les-Moulineaux. Approbation du bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et du compte-rendu d'activité

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (6 abstentions : MMES VESSIERE, CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

APPROUVE le bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et le compte-rendu d'activité de la ZAC du Pont d'Issy à Issy-les-Moulineaux.

**31) Opération d'aménagement du Quartier de Meudon-sur-Seine à Meudon.
Approbation du bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et du
compte-rendu d'activité**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (5 abstentions : MMES CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

APPROUVE le bilan prévisionnel, actualisé au 31 décembre 2019, et le compte-rendu d'activité de l'opération d'aménagement Meudon-sur-Seine à Meudon.

V – CULTURE – M. LARGHERO

32) Approbation d'une convention relative à l'organisation, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Issy-les-Moulineaux, de classes à horaires aménagés musicales (CHAM) à passer avec le collège Georges Mandel d'Issy-les-Moulineaux

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE, pour une durée de cinq ans, la convention, annexée à la présente délibération, à passer avec le collège Georges Mandel, relative à l'organisation, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Issy-les-Moulineaux, de classes à horaires aménagés musicales (CHAM) à dominante instrumentale au collège Georges Mandel situé 12, rue du Bateau Lavoir à Issy-les-Moulineaux (92130), à compter de la rentrée 2020/2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à signer cette convention ainsi que tout document inhérent à la présente délibération.

33) Approbation d'un avenant n°1 à la convention relative à l'organisation, en partenariat avec le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, de classes à horaires aménagés musicales (CHAM) à l'école élémentaire La Ronce de Ville-d'Avray à passer avec la Commune de Ville-d'Avray et l'Education nationale des Hauts-de-Seine

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention, annexé à la présente délibération, à passer avec la Commune de Ville-d'Avray et l'Education nationale des Hauts-de-Seine relatif à l'organisation, en partenariat avec le conservatoire de Ville-d'Avray Chaville, de classes à horaires aménagés musicales (CHAM) à dominante vocale pour les élèves de CE2 de l'école élémentaire La Ronce, située 15, rue de la Ronce à Ville-d'Avray (92410), à compter de la rentrée 2020/2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à signer cet avenant ainsi que tout document inhérent à la présente délibération.

34) Adoption des tarifs de location de l'auditorium et de la salle d'art lyrique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

ADOPTE la grille tarifaire de location de l'auditorium et de la salle d'art lyrique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt annexée à la présente délibération.

FIXE au 1^{er} octobre 2020 la date d'application de cette grille tarifaire relative à la location de l'auditorium et de la salle d'art lyrique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à signer tout document afférent à ladite grille tarifaire, notamment les conventions de mise à disposition des lieux précités.

PRECISE que les recettes découlant de l'application de la présente délibération seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

35) Adoption des droits d'entrée aux concerts et spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

ADOPTE la grille tarifaire des droits d'entrée aux concerts et spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

FIXE au 1^{er} octobre 2020 la date d'application de ces droits d'entrée aux concerts et spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à signer tout document afférent à la tarification précitée.

PRECISE que les recettes découlant de l'application de la présente délibération seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

36) Adoption d'un avenant n°2 à la convention-cadre tripartite passée avec l'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) » et la Ville de Paris définissant les engagements des parties signataires dans le cadre du fonctionnement du PSPBB

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2, annexé à la présente délibération, à passer avec l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt » et la Ville de Paris, prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 la convention-cadre tripartite fixant les engagements des parties et les principes de la coopération du PSPBB avec les deux CRR de Paris et Boulogne-Billancourt.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la culture à signer l'avenant précité ainsi que tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

37) Modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) », annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la culture à signer les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) » ainsi que tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

VI – DECHETS – MME BARODY-WEISS

38) Approbation de la charte des bonnes pratiques en matière de collecte et traitement des déchets à passer avec le SYCTOM

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

APPROUVE la charte définissant les bonnes pratiques entre les collectivités à compétence collecte et le Syctom, en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué aux déchets à signer ladite charte avec le Syctom.

VII – FINANCES – MME DE MARCILLAC

39) Adoption d'une répartition dérogatoire de la contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2020 entre l'établissement public territorial et ses communes membres

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité**

DECIDE l'adoption d'une répartition dérogatoire de la contribution du bloc local Grand Paris Seine Ouest (établissement public territorial et ses communes membres) au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales au titre de l'année 2019.

FIXE la contribution respective du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2020 comme suit :

Répartition de la contribution au FPIC	FPIC 2020 selon répartition arrêtée par le Pacte financier voté le 18 décembre 2019
FPIC bloc local (GPSO + villes)	30 303 933
BOULOGNE-BILLANCOURT	1 151 549
CHAVILLE	151 520
ISSY-LES-MOULINEAUX	818 206
MARNES-LA-COQUETTE	6 061
MEUDON	424 255
SEVRES	242 431
VANVES	212 128
VILLE-D'AVRAY	24 243
Total villes	3 030 393
EPT GPSO	27 273 540

PRECISE qu'à défaut d'un vote unanime du Conseil de Territoire, les conseils municipaux des communes membres de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest sont appelés à délibérer dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette délibération. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

40) Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2021

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage commercial non desservis par le service de collecte dont la liste est présentée ci-dessous :

LOCAUX SITUES A VILLE-D'AVRAY : locaux non desservis par le service de collecte des ordures ménagères			
SOCIETE	LOCAL OCCUPE	ADRESSE	EXONERATION SOUHAITEE
Société "les Etangs de Corot"	Hôtel Restaurant	53 avenue de Versailles, 92410 Ville-d'Avray	Totale

LOCAUX SITUES A MARNES-LA-COQUETTE : locaux non desservis par le service de collecte des ordures ménagères			
SOCIETE	LOCAL OCCUPE	ADRESSE	EXONERATION SOUHAITEE
Société Bio-Rad	Laboratoire	3 boulevard Raymond Poincaré, 92430 Marnes-la-Coquette	Totale

PRECISE que les autres locaux situés dans la partie du territoire de Grand Paris Seine Ouest où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué aux finances à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE le Président ou le Vice-président délégué aux finances de notifier cette décision aux communes afin que la liste des établissements exonérés soit affichée à la porte des mairies.

CHARGE le Président ou le Vice-président délégué aux finances de notifier ladite décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

41) Garantie d'emprunt à la SA d'HLM LOGIREP pour l'opération d'acquisition en VEFA de 112 logements situés rue Mazkeret Batya et rue du Petit Clamart à Meudon

Le Conseil de Territoire, **à l'unanimité (M. LARGHERO ne prend pas part au vote)**

ACCORDE la garantie à hauteur de 100 % de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à la SA d'HLM LOGIREP pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 8 917 549,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'opération d'acquisition acquisition en VEFA de 112 logements situés rue Mazkeret Batya et rue du Petit Clamart à Meudon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n° 109160.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

Caractéristiques	CPLS	Prêt PLS	Prêt PLS Foncier
Prêteur	Caisse des dépôts et des Consignations		
Numéro du contrat de prêt	109160		
Identifiant de la ligne de prêt	5367883	5367882	5367881
Montant du prêt	3 312 884 €	3 430 077 €	2 174 588 €
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2017	PLSDD 2017	PLSDD 2017
Durée d'amortissement	40 ans	40 ans	60 ans
Taux d'intérêt du prêt	1,61%	1,61%	1,61%
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Index de référence	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1,11%*	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1,11%*	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1,11%*
Modalité de révision	Simple révisabilité	Simple révisabilité	Simple révisabilité

* A la date de signature du contrat (27/05/2020)

PRECISE que cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt, d'une période d'amortissement de 40 à 60 ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM LOGIREP, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par lettre simple, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt dues.

PRECISE qu'en contrepartie de sa garantie, l'établissement public territorial bénéficie d'un droit de réservation portant sur 22 logements dont l'attribution est déléguée à la ville de Meudon.

AUTORISE le Président ou le Vice-président chargé de l'équilibre social de l'habitat à signer la convention relative à la gestion des logements réservés de Grand Paris Seine Ouest avec la ville de Meudon et la SA d'HLM LOGIREP, une fois celle-ci finalisée, ainsi que ses avenants éventuels.

VIII – HABITAT – M. GUILLET

42) Approbation de la convention avec l'AORIF et le GIP SNE portant sur les modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE la convention tripartite à passer avec l'AORIF et le GIP SNE relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social ci-annexée.

APPROUVE la convention bipartite à passer avec le bureau d'études Guy Taïeb Conseil relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social ci-annexée.

DESIGNE le Directeur de l'Habitat de l'établissement public territorial en qualité d'administrateur local.

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'habitat à signer ces conventions et prendre tout acte nécessaire en application de la présente délibération.

IX – SYSTEMES D'INFORMATION – MME DE MARCILLAC

43) Approbation de la convention de mise à disposition des données cartographiques relatives aux canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques de l'Unité Départementale des Hauts de Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île de France (UDEA92)

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE la convention précisant les modalités d'utilisation des données cartographiques relatives aux canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et l'Unité Départementale des Hauts de Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île de France (UDEA92).

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du numérique à signer la convention ainsi que tout document connexe.

PRECISE que la convention, consentie à titre gracieux, est conclue jusqu'à la mise à disposition des données sur le GéoPortail national de l'Urbanisme.

X – MOBILITES – M. DE LA RONCIERE

44) Approbation d'un avenant n°1 de prolongation d'un an de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves, conclue avec Ile-de-France Mobilités

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 de prolongation d'un an jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025 de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires), conclue avec Île-de-France Mobilités.

AUTORISE le Président ou le Vice-président chargé des transports à signer avec Île-de-France Mobilités ledit avenant n°1, ci-annexé.

AUTORISE le Président ou le Vice-président chargé des transports à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document avec Île-de-France Mobilités dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

45) Tarification des services de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022

Le Conseil de Territoire, à la majorité (5 votes contre : Mmes CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

APPROUVE les tarifs annuels du service du ramassage scolaire sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 comme mentionnés dans le tableau ci-après :

		Tarifs à compter de la rentrée scolaire 2021/2022
Meudon	Collège	60,00 €
Sèvres	Maternelle et Primaire	60,00 €
Ville-d'Avray	Maternelle et Primaire	60,00 €

PRECISE que lesdits tarifs pour la période scolaire prennent effet à compter du premier jour de la rentrée scolaire et qu'ils sont applicables pour une année scolaire, quels que soient la date d'acquisition de la carte et le nombre de trajets effectués par jour.

PRECISE que lesdits tarifs incluent les frais bancaires, en cas de règlement par carte bancaire.

PRECISE qu'en cas de perte ou de vol, les cartes de transport scolaire seront remplacées contre acquittement de frais de réédition de 10 € par carte.

PRECISE qu'en cas d'abandon du service en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué par l'établissement public territorial, quel que soit le motif de cet abandon.

DIT que les modalités organisationnelles pour la vente des cartes seront définies par le Vice-Président en charge des transports.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge des transports à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document avec Ile-de-France Mobilités dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de l'Etablissement Public Territorial.

46) Règlement intérieur applicable aux services de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2020-2021

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur régional des circuits spéciaux scolaires d'Ile-de-France.

APPROUVE le règlement intérieur spécifique pour les circuits du collège Bel-Air à Meudon et le règlement intérieur spécifique pour la desserte des établissements à Ville-d'Avray.

47) Approbation de conventions de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) du SIGEIF

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention cadre ci-annexée pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques à intervenir avec le SIGEIF, qui sera déclinée de manière individualisée pour chacune des villes membres de l'établissement Grand Paris Seine Ouest intéressées par de nouvelles phases de déploiement, sur la base d'un plan qui sera élaboré conjointement par le SIGEIF, GPSO et la commune concernée.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué aux Transports et à la mobilité à signer lesdites conventions particulières pour chaque commune concernée,

PRECISE que l'exécution desdites conventions n'emporte aucune incidence financière pour l'établissement.

XI – STATIONNEMENT – M. GAUDUCHEAU

48) Approbation d'un contrat d'abonnement longue durée à conclure avec la société HG Holding, pour le parc de stationnement CENT GARDES à Sèvres

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE le contrat d'abonnement longue durée à conclure avec la société Q-Park France et la société HG Holding, pour la mise à disposition de dix emplacements dans le parc de stationnement « Cent Gardes » situé au 35 Grande Rue à Sèvres (Hauts-de-Seine).

DIT que les dispositions contenues dans ledit contrat prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de 15 ans.

PREND ACTE qu'en cas de non-obtention du permis de construire demandé par la société HG Holding à la Ville de Sèvres, le présent contrat d'abonnement deviendra caduc.

DECIDE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'Etablissement pour chaque exercice considéré, sachant que ledit contrat d'abonnement est consenti moyennant le paiement du montant total de 142.200 € TTC (cent quarante-deux mille et deux cent euros toutes taxes comprises), réparti comme suit, auquel s'ajoutent des charges annuelles de fonctionnement :

- Pour la société Q-Park France : 7.900 € TTC
- Pour l'Etablissement : 134.300 € TTC

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du stationnement à signer ledit contrat d'abonnement et tout autre acte nécessaire en application de la présente délibération.

49) Approbation de l'avenant n°2 au contrat d'abonnement longue durée conclu avec la SCI SEVRES 114 GRANDE RUE, pour le parc de stationnement GALLARDON à Sèvres

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat d'abonnement longue durée conclu avec la SCI SÈVRES 114 GRANDE RUE, ayant pour objet le changement de l'attributaire de 23 emplacements de stationnement dans le parc de stationnement « Gallardon » situé au 8 place Gabriel-Péri à Sèvres (Hauts-de-Seine), au profit de la société VILOGIA.

DIT que les dispositions contenues dans ledit avenant prennent effet à compter du 15 septembre 2020 et sont sans incidence financière pour l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge du Stationnement à signer ledit avenant et tout autre acte nécessaire en application de la présente délibération.

XII – RESSOURCES HUMAINES – M. LE PRESIDENT

50) Modification des indemnités de fonction des élus

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (5 abstentions : Mmes CORDIER et SHAN, MM. DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

MODIFIE les indemnités du Président, des vice-présidents et des conseillers territoriaux comme suit :

	Montant versé (en % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Le Président	99 %
1er Vice-Président	0 %
2è Vice-Président	39.6%
3è Vice-Président	39.6%
4è Vice-Président	39.6%
5è Vice-Président	39.6%
6è Vice-Président	39.6%
7è Vice-Président	39.6%
Exercice effectif des fonctions de conseiller territorial exerçant les fonctions de président d'une commission thématique, de président de la CAO ou de la commission de la commande publique ou siégeant à la CAO ou la commission de la commande publique	5%
Exercice effectif des fonctions de Conseiller territorial	0 %

PRECISE que la modification des taux des indemnités du président et des vice-présidents prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2020, à l'exception de celle du 1^{er} vice-président.

PRECISE que la modification du taux de l'indemnité du 1er vice-président prendra effet à compter du versement de son indemnité de vice-président de la Métropole du Grand Paris.

PRECISE que les indemnités des conseillers territoriaux exerçant les fonctions de président d'une commission thématique prendront effet à compter de la date de leur désignation en cette qualité.

PRECISE que les indemnités des conseillers territoriaux présidant la CAO ou la commission de la commande publique prendront effet à compter de la date de leur désignation en cette qualité.

PRECISE que les indemnités des conseillers territoriaux siégeant à la CAO ou à la commission de la commande publique prendront effet à compter de la date de leur désignation en cette qualité.

DIT que les crédits correspondants seront ouverts annuellement au budget de l'établissement public territorial, au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

XIII – RAPPORTS ANNUELS

Rapports afférents à la collecte et l'élimination des déchets – Mme BARODY-WEISS.

51) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'établissement public territorial pour l'année 2019.

52) Présentation du rapport de la société OTUS/VEOLIA PROPLETE, délégataire du service public portant sur la collecte et l'élimination des déchets industriels banals sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport présenté par la société OTUS/VEOLIA PROPLETE et portant sur l'exécution de la délégation du service public de collecte et d'élimination des déchets industriels banals pour l'année 2019.

53) Présentation du rapport d'activité et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets rendu par le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, au titre de l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport d'activité établi par le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, au titre de l'année 2019.

Rapports afférents à l'assainissement, à l'éclairage public et au stationnement – M. GAUDUCHEAU.

54) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2019.

55) Présentation du rapport de la société SEINE OUEST ASSAINISSEMENT délégataire du service public de l'assainissement sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport présenté par la société SEINE OUEST ASSAINISSEMENT pour l'exercice de la délégation du service public de l'assainissement sur l'intégralité du territoire de l'établissement public territorial pour l'année 2019.

56) Rapport annuel de l'activité de traitement des recours administratifs préalables obligatoires relatifs aux forfaits de post-stationnement, au titre de l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport annuel de l'activité de traitement des recours administratifs préalables obligatoires relatifs aux forfaits de post-stationnement, ci-annexé, au titre de l'année 2019.

57) Présentation des rapports de la société INDIGO INFRA CGST (ex VINCI PARK CGST), délégataire du service public concernant le stationnement sur voirie à Boulogne-Billancourt, Meudon, Ville-d'Avray et Issy-les-Moulineaux ainsi que les parkings Belle Feuille, Marché Billancourt, Point du Jour, Heyrault, Cours de l'Île Seguin et Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, les parkings de l'Hôtel de Ville et Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux, le parking de la place centrale de Meudon-la-Forêt à Meudon et le parking de la Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE des rapports présentés par la société INDIGO INFRA CGST pour l'exercice des délégations de service public concernant le stationnement sur les communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, et Ville d'Avray, pour l'année 2019.

58) Présentation des rapports de la société Q-PARK, délégataire du service public concernant l'exploitation du parking Issy Val de Seine à Issy-les-Moulineaux, des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt et du stationnement sur la commune de Sèvres, pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE des rapports présentés par la société Q-PARK pour l'exercice de la délégation de service public concernant l'exploitation du parking Issy Val de Seine à Issy-les-

Moulineaux, des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt et du stationnement sur la commune de Sèvres pour l'année 2019.

59) Présentation du rapport de la société publique locale Seine Ouest Aménagement, délégataire du service public afférent à l'exploitation des parkings Cabourg et Saint Rémy à Vanves, du parking de l'Atrium à Chaville ainsi que du stationnement sur voirie à Vanves et Chaville, pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport présenté par la société publique locale Seine Ouest Aménagement pour l'exercice de la délégation de service public concernant le stationnement sur voirie ainsi que les parkings en ouvrage sur les communes de Chaville et Vanves pour l'année 2019.

60) Présentation du rapport de la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, titulaire du contrat de partenariat public privé pour l'éclairage public et la mise en lumière sur le territoire de Boulogne-Billancourt et Sèvres, pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport présenté par la BOUYGUES ENERGIES et SERVICES, portant sur l'exécution du contrat de Partenariat Public Privé pour l'éclairage public et la mise en lumière sur le territoire des communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, pour l'exercice 2019.

61) Présentation du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Île-de-France et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Île de France et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2019.

62) Présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, au titre de l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport d'activité établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre au titre de l'année 2019.

63) Présentation du rapport d'activité du Syndicat mixte HYDREAULYS pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat Mixte HYDREAULYS valant rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et rapport d'activité établi au titre de l'année 2019.

64) Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte AQUAVESC et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019

Le Conseil de Territoire,

PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat Mixte AQUAVESC valant rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et rapport d'activité établi au titre de l'année 2019.

Rapports afférents à l'aménagement – M. GUILLET.

65) Approbation du rapport d'activité de la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT pour l'exercice 2019

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité (1 abstention : Mme VESSIERE)

APPROUVE le rapport portant sur l'activité de la SPL Seine Ouest Aménagement pour l'exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait à Meudon, le 24 septembre 2020

Affiché, le 24 septembre 2020